Tél. 03.26.80.59.01.

Envoyé en préfecture le 28/09/2020 Reçu en préfecture le 28/09/2020

ID: 051-215104985-20200917-2020\_14-AU

## DÉCISION DU MAIRE EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2020 PORTANT LOCATION DE LOGEMENT

SERVICES TECHNIQUES SB. JD n° 2020/14

M. Sacha Hewak, Maire de la Ville de Sézanne,

Vu la délibération n° 2020-06-16 du 18 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

## **DÉCIDE:**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Le logement situé 13 place du Champ Benoist, Appartement 13 à Sézanne, de type F4, est loué à Madame Marie-Claude CAMERINO au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

<u>Article 2</u>: Le loyer sera révisé tous les ans à la date anniversaire du bail, en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) du 4<sup>éme</sup> trimestre.

Sézanne, le 17 septembre 2020

Le Maire,

Sacha HEWAK!